MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE,
DE L'ACHAT, DES FINANCES ET DE L'IMMOBILIER

SOUS-DIRECTION DE L'ACHAT
ET DU SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHES

SERVICE ACHAT, INNOVATION ET LOGISTIQUE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

BUREAU DES MARCHES, DES ÉQUIPEMENTS
ET DES MATÉRIELS

ACCORD-CADRE

Annexe 3 au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : Exigences logistiques – LOG-MI

Fourniture de générateurs de lumière polychromatique fixes et portatifs, et de tablettes portables multi-spectrales au profit des unités de police technique et scientifique des forces de sécurité intérieure

Le présent document comprend 9 pages, y compris celle-ci, numérotée de 1 à 9.

S O M M A I R E

ARTICLE 1. OBJET 3
ARTICLE 2. ÉTIQUETAGE DES ARTICLES 3
2.1. Informations attendues 3
2.2. Format de l'étiquette 4
2.3. Format des informations 4
2.4. Conditionnement à étiqueter 4
ARTICLE 3. CONDITIONNEMENT 4
ARTICLE 4. LIVRAISON 5
ARTICLE 5. DONNEES A FOURNIR 5
ARTICLE 6. EXEMPLES D'ETIQUETAGE 7

Article 1. OBJET

La présente annexe détermine les conditions logistiques à respecter afin de permettre l'intégration des matériels dans le système d'information logistique ministériel « Log-MI ».

Dans le cadre d'une amélioration continue de notre plateforme logistique, les contraintes logistiques prévues au sein de cette annexe sont susceptibles d'évoluer au cours de la vie du marché. Les éventuelles évolutions ne seront mises en œuvre qu'à l'issue d'un accord entre le SAILMI et le titulaire du marché.

Toute difficulté d'application de ces conditions doit être signalée au SAILMI, afin d'éviter le rejet d'une réception de matériels.

Article 2. ÉTIQUETAGE DES ARTICLES

Afin d'être correctement lus lors de la réception sur les plateformes logistiques du Ministère de l'Intérieur, les articles sont étiquetés selon les préconisations suivantes.

Cet étiquetage, à vocation logistique, ne saurait interférer avec les codes destinés ou pouvant être utilisés pour une exploitation en laboratoire.

Note : Chaque modèle d'étiquette est préalablement fourni au SAILMI afin d'effectuer un test de lecture, sans quoi la production ne pourra être acceptée. De même en cas de modification de l'étiquette.

2.1. Informations attendues

Les informations attendues sur les étiquettes sont les suivantes :

- Code article *
- Désignation
- Quantité
- Numéro de lot *
- Numéro de série *
- Numéro de matricule le cas échéant
- Pays d'origine de fabrication
- Code douanier SH
- Date de fabrication *
- Date d'expiration *
- Numéro NNO (propre aux munitions) *
- Numéro CAG (propre aux munitions) *
- Quantité de matières actives (propre aux munitions)

Les informations avec la mention « * » doivent apparaître au format littéral et au format code-barres. Les autres informations sont attendues au format texte.

Toute information particulière présentant un intérêt logistique devra être ajoutée, à l'initiative du fournisseur, ou sur demande du SAILMI, en amont du test de lecture.

Le fournisseur est libre d'ajouter des informations internes, et d'organiser ces informations à sa convenance sur l'étiquette, tant que celles-ci n'altèrent pas la compréhensibilité du document.

2.2. Format de l'étiquette

Le code-barres doit être rédigé au format EAN128. Une seule information contenue par code-barres. Aucune séparation de terme par un espace.
Aucun caractère spécial dans les informations.
Largeur minimale d'étiquette de 5 cm et hauteur minimale d'étiquette de 2 cm.

2.3. Format des informations

Afin de garantir la compatibilité avec le système de gestion d'entrepôt du Ministère de l'Intérieur, les informations devront respecter le formalisme suivant :

Code article : Ce code unique est fourni par le SAILMI à la signature du marché. Il comporte 11 chiffres uniquement.

Désignation : Cette désignation est proposée par le fournisseur puis validée par le SAILMI (sauf normes réglementaires contraires)

Numéro de lot : 15 caractères maximum

Numéro de série : 20 caractères maximum

Date de fabrication : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Date d'expiration : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Numéro NNO : 16 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

Numéro CAG : 15 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

2.4. Conditionnement à étiqueter

Tous les conditionnements du produit sont étiquetés – de la palette à l'emballage primaire – selon ce modèle, et présentent des informations adaptées au conditionnement.

Article 3. CONDITIONNEMENT

Les palettes sont au format 80 cm *120 cm (largeur, longueur).

Une hauteur de 110 cm sera préconisée pour le CNSL.
Une hauteur de 180 cm sera préconisée pour le MCPN.

Le colisage est identique pour l'ensemble des cartons d'un même produit y compris si les articles sont en queue de lot.

La hauteur des palettes est arrêtée par accord entre le SAILMI et le fournisseur au lancement du marché afin de tenir compte des processus de production du fournisseur tout en limitant autant que possible les opérations de repalettisation ultérieures.

La palettisation (mono ou multi articles, mono ou multi lots) des matériels est arrêtée par accord entre le SAILMI et le fournisseur au lancement du marché afin de tenir compte des contraintes du fournisseur. Dans la mesure du possible, une palettisation mono-article et mono-lot est

recherchée afin de faciliter la manutention par les services logistiques ministériels.

Article 4. LIVRAISON

Un point unique de livraison est défini lors de la passation du marché, soit le CNSL soit l'ECLPN.

Le site de livraison est impérativement informé avec un préavis de 48h de la date et de l'heure de livraison.

- ✗ **CNSL**

Réception du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

Le CNSL est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 02 18 27 22 57.

Adresse :

CNSL

54 rue de la Guignière

36 300 LE BLANC

- ✗ **ECLPN**

Réception du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.
Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

L'ECLPN est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 05 55 57 16 27.
Adresse :

ECLPN
MCPN (MAGASIN CENTRAL)

1 rue Faraday
87 000 LIMOGES

Article 5. DONNÉES À FOURNIR

L'intégration de l'article au sein du système d'information Log-MI implique la création d'une fiche fournisseur et d'une fiche article. À ce titre, il est nécessaire et indispensable pour une mise en livraison de communiquer dès que possible au SAILMI les éléments suivants :

Fournisseur :
- Raison sociale
- Numéro SIRET
- Numéro TVA intracommunautaire
- Adresse

- Téléphone fixe
- Courriel
- Nom, prénom, fonction et coordonnées de la personne référente.

Référence article :
- Désignation utilisée par le fournisseur
- Code article utilisé par le fournisseur
- Coût
- Code douanier SH.

Conditionnement :

	Long(cm)	Larg(cm)	Haut(cm)	Vol.(cm^3)	Vol. (m^3)	Poids(kg)	Quantité sous contenant
Palette							
Carton							
Contenant article							

Exemplaire numérique des documents suivants :
- Fiche de sécurité
- Notice d'utilisation.
- Visuels de l'article destinés à être réutilisés sur un portail de commande en ligne (format JPG, sur fond blanc ; largeur 1 000 pixels, hauteur 667 pixels, Mode RVB, résolution 72 DPI).

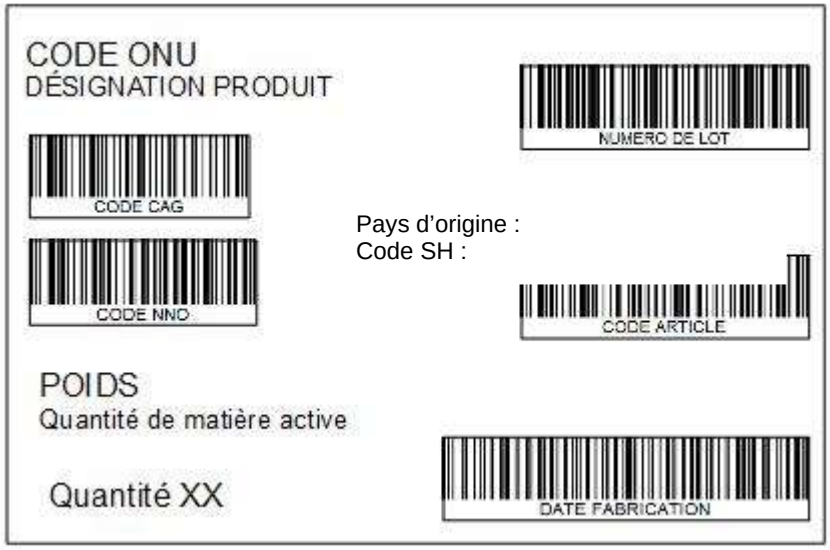
Article 6. EXEMPLES D'ÉTIQUETAGE

EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture.

Munitions



Étiquette de conditionnement primaire (boîte de 50 cartouches)



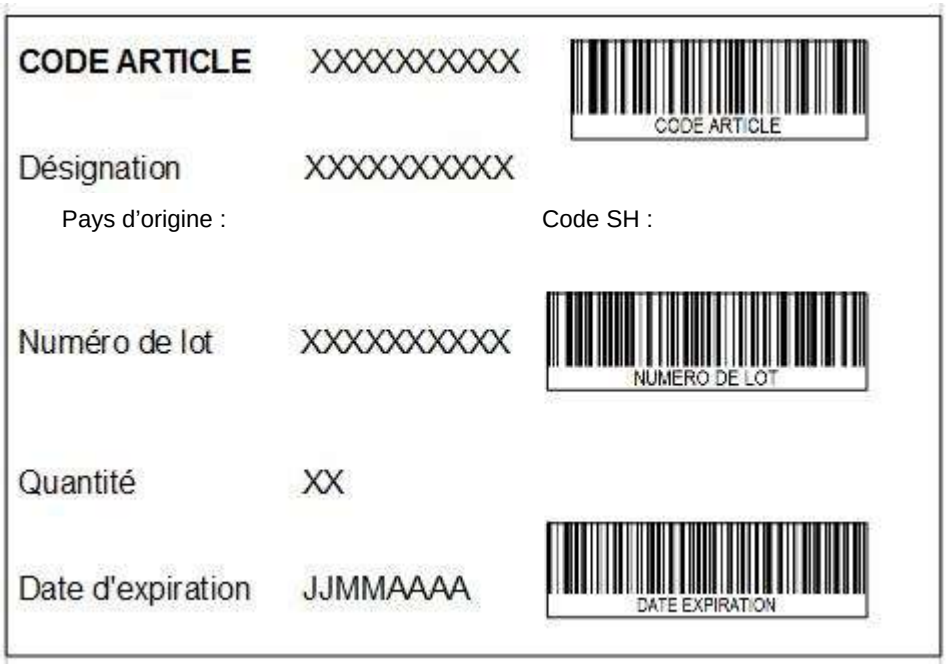
Étiquette de conditionnement carton



Étiquette de conditionnement extérieur (caisse ou palette)

EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture.

Consommables



Autres (générique)

EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture

